

**Direction Pilotage administratif
et relations aux communes**

Suivi par : Annabelle MENGER
Chargée des Assemblées
Service Affaires juridiques et Assemblées
assemblees@dinan-agglomeration.fr
Tel : 02 96 87 77 92

Mesdames, Messieurs les Membres du
Bureau de Dinan Agglomération

Objet: Convocation des bureaux ordinaire et délibératif du lundi 21 octobre 2024

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance des bureaux ordinaire et délibératif qui aura lieu le :

Lundi 21 octobre 2024
à 16 H 30
Salle du Conseil
8 Bd Simone Veil- Dinan

Vous trouverez ci-joint :

- Les ordres du jour,
- Les dossiers de séance,
- Un modèle de procuration de vote (si nécessaire pour le bureau délibératif).

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
Arnaud LECUYER





ORDRE DU JOUR DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF
du lundi 21 octobre 2024 à 16H30,
Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

01 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

02 - Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 7 octobre 2024

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

03 - Prédation conchylicole - Baie de la Fresnaye et de l'Arguenon - Attribution d'une subvention au Comité Régional de Conchyliculture Bretagne Nord (CRCBN)

Rapporteur : Monsieur Patrice GAUTIER

04 - Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne pour les années 2024-2025

Rapporteur : Monsieur Thierry ORVEILLON

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS

05 - Service Réduction et Collecte des déchets - Cession de biens mobiliers - Vente de caissons

Rapporteur : Monsieur Gérard VILT

CYCLES DE L'EAU

06 - Renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre des programmes de voirie - Lanvallay - Quévert - Plouër-sur-Rance- Plouasne - Validation du programme de travaux

Rapporteuse : Madame Laurence GALLEE

COHESION SOCIALE

07 - Modification du règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs
Sans Hébergement communautaires

Rapporteure : Madame Marina LE MOAL